

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-132 du 21 Avril 1982

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat de l'intérin du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 21 avril 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 21 avril 1982, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérin du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Avril 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2
MTC-MTPCH 10 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-